

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS
EN DATE DU 22 MAI 2023

Le 22 mai 2023, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, Maire.

Présents : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes ARSEL Magali, CERVEAUX Claudine LE TURNIER Lydie, MEYER Laurence, SILVESTRI Christiane MM : CARRET Julien, DUBOIS Bruno, GOURVENEC David, HOSPOD Jean-Jacques, SIMON Samuel, WILLIAMS David.

Excusé avant donné procuration : M. CATHERINET David à M. LEMAZURIER Joël.

A été nommée secrétaire de séance : Mme SILVESTRI Christiane

Approbation procès-verbal du 13 avril 2023

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 est adopté.

FINANCES

1. Décision Budgétaire Modificative n°1 - Délibération n°20230501

Monsieur le Maire fait part de l'intérêt de modifier certains crédits budgétaires et prévoir ainsi des crédits supplémentaires en section d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 09/05/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Art. 673 : + 1 515 €

Art. 61521 : - 16 000 €

Art. 023 : + 16 000 €

Recettes :

Art. 752 : + 1 515 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Art. 2135 : + 2 000 €

Art. 21578 : + 8 500 €

Art. 2158 : + 2 000 €

Art. 2158 – opération 102 (pour information) : + 2 000 €

Art. 2158 – opération 118 (pour information) : + 1 500 €

Recettes :

Art. 021 : + 16 000 €

2. Tarifs de restauration et garderie scolaire - Délibération n°20230502

Madame LE TURNIER présente le rapport d'activité des services de restauration et garderie scolaire pour l'année 2021/2022. Elle indique que le coût de revient d'un repas est de 9.94 €/élève et de 6.19 € une fois la participation des familles déduite, soit 62.3 % du coût du service.

Souhaitant revenir à un reste à charge se rapprochant des 56.5 % de l'année précédente, il est proposé une augmentation des tarifs des repas, à hauteur de 9% ramenant ainsi le reste à charge pour la Mairie à 58.8%. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la ½ heure de garderie et du goûter.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 09/05/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessous applicables pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Repas enfant Guilliers – régulier : 4.09 €
- Repas enfant Extérieur – régulier : 5.04 €
- Repas enfant Guilliers – occasionnel : 5.04 €
- Repas enfant Extérieur – occasionnel : 5.49 €

- ½ heure de garderie : 1.15 €
- Goûter : 0.65 €

3. Modification des tarifs communaux - Délibération n°20230503

Madame LE TURNIER, Adjointe aux finances, rappelle que la dernière revalorisation des tarifs communaux date du 21/01/2020. Considérant l'augmentation des différentes charges de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les tarifs des diverses locations de salle, activités communales et concessions cimetière.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 09/05/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

Carrouéz	commune		extérieur	
	1er jour	2ème jour	1er jour	2ème jour
Petite salle sans cuisine	170,00 €	85,00 €	220,00 €	110,00 €
<i>vin d'honneur</i>	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<i>Réunions syndicats, CUMA</i>	85,00 €			
<i>Associations guillieraises</i>	50,00 €	25,00 €		
<i>Organismes extérieurs</i>			100,00 €	100,00 €
Petite salle avec cuisine	220,00 €	110,00 €	270,00 €	150,00 €
<i>Associations guillieraises</i>	110,00 €	55,00 €		
Grande salle sans cuisine	270,00 €	135,00 €	370,00 €	185,00 €
<i>Associations guillieraises</i>	90,00 €			
Grande salle avec cuisine	350,00 €	175,00 €	450,00 €	225,00 €
<i>Associations guillieraises</i>	130,00 €			
location sono, vidéo projecteur,	100,00 €			

Complexe sportif	
Halle d'accueil Réunions	85,00 €
Halle d'accueil Vins d'honneur	90,00 €
Associations sportives hors Guilliers	
Salle des sports	200,00 €
Salle des sports + hall d'accueil	300,00 €

Salle des élections	65,00 €
Sono - location pour réunion	50,00 €
Sono - associations guillieraises	gratuit

Tables et chaises	table rectangle + 10 chaises	table ovale + 10 chaises	chaise rouge
locations	10,00 €	10,00 €	1,00 €

Cimetières	Concessions	cases Columbarium
15 ans	200 €	285 €
30 ans	300 €	425 €
50 ans	475 €	690 €

Activités sportives	1/2 journée animateur communal	1/2 journée avec intervenant (sur place ou en
Par enfant (Guilliers ou extérieur)	gratuit	15,00 €

Bibliothèque	1 an
Individuel	10,00 €
Famille	20,00 €
bénévoles, enfants scolarisés en primaire à Guilliers	gratuit

Il décide en outre qu'il soit précisé dans les contrats de location des salles, que les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la signature du contrat.

De plus, concernant le règlement pour les activités sportives, le Conseil Municipal précise également que toute absence n'ayant pas permis un remplacement par un autre enfant sur liste d'attente, entraînera le paiement de l'activité.

4. Participation financière sortie scolaire étang de Château trô - Délibération n°20230504

Le Président de l'association « La Truite du Porhoët » propose un après-midi découverte de la pratique de la pêche, aux enfants des deux écoles, scolarisés en CM1 et CM2 (environ 35 enfants) et sollicite la mairie pour la prise en charge financière du déplacement. Cette sortie aurait lieu à l'étang de Château Trô le 21/09/2023. Le montant du transport des élèves serait de 75 € l'aller-retour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 1 ABSTENTION, 1 voix CONTRE et 11 voix POUR, le financement du transport pour cette sortie scolaire en 2023/2024.

PERSONNEL

5. Avis préalable sur projet Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - Délibération n°20230505

Un projet de Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a été adressé à tous les conseillers municipaux. L'ancien DUERP datant de 2013, il a été décidé de retravailler ce dossier afin qu'il corresponde aux besoins de la collectivité, en fonction des postes occupés à ce jour au niveau des différents services municipaux.

Monsieur le Maire indique que ce document contient : - Le descriptif des types de dangers par poste et service, - L'évaluation des risques professionnels générés par ces dangers, - Un plan d'actions visant à supprimer ou réduire les risques recensés. Il souligne que ce document sera présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour avis avant décision finale du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de DUERP ci-annexé et autorise le Maire à solliciter l'avis du CST à ce sujet, avant décision finale du Conseil Municipal.

URBANISME

6. Autorisation de signature d'une servitude de réciprocité – Restaurant scolaire - Délibération n°20230506

Monsieur le Maire indique que le site devant accueillir le futur restaurant scolaire communal est inclus dans un périmètre sanitaire du fait de la présence, à moins de 100 m, d'une exploitation agricole.

Il convient donc d'établir une convention de servitude de réciprocité avec l'exploitant afin que le dossier puisse être étudié en toutes connaissances de cause lors du dépôt du permis de construire du restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer une convention de servitude de réciprocité avec l'exploitant concerné,
- D'accepter que la rédaction et la publication de cette convention soit réalisée par l'office notariale CHEUVREUX Rennes, au coût de 1 000 € HT, hors frais et débours.

7. Cession délaissés de voirie - Délibération n°20230507

Monsieur le Maire fait part d'une nouvelle demande concernant l'acquisition par des particuliers, d'un délaissé de voirie, dans le village de LEUCADEUC.

Il indique qu'il s'agit d'une impasse ne servant plus à la circulation et qui pourra être déclassée après enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le principe de cession de délaissé de voirie à :

- Mme CHOUVET et M. KEFEDER

au prix de 0.30 € / m².

Cette cession sera autorisée sous réserve que les acquéreurs s'engagent à prendre à leur charge :

- les frais de géomètre liés à la division parcellaire et bornage de la voie délaissée,
- les frais du commissaire enquêteur liés à l'enquête publique
- les frais de notaire liés à l'enregistrement de l'acte de vente

8. Limitation de vitesse dans les villages – avis de principe

M. SIMON, Adjoint en charge de la voirie, informe de l'intérêt de réglementer la vitesse dans les villages de Kerbigot, La Ville Hervé et Le Bouix. Certaines voies présentant un danger particulier seraient limitées à 50 km/h. S'agissant d'un arrêté devant être pris par M. le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de Police, le Conseil Municipal est sollicité pour avis.

Après discussion, le Conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable pour les limitations de vitesse telles que présentées.

9. Création de circuits permanents Gravel - Délibération n°20230508

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été destinataires des projets de circuits permanents Gravel dénommés :

- Mohon – Guilliers_55,
- Concoret_Mohon_89,
- Campeneac_Josselin_90,
- Bikepacking.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver le tracé des parcours permanents Gravel tel qu'il figure sur les plans IGN au 1/25.000^{ème} annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants.

10. Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - Délibération n°20230509

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au tracé du sentier de randonnée, dénommé « Circuit VTT de Guilliers aux Rouëts », à l'occasion de la révision du PDIPR du Morbihan, institué selon le Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'article L.361-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer au PDIPR du Morbihan et d'approuver le tracé du sentier de randonnée.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur DUBOIS, Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux présentent les différents projets et travaux en cours :

- le futur restaurant scolaire : le cabinet d'architecture EEUN a présenté ce jour, deux esquisses portant sur deux possibilités différentes pour l'aménagement de l'ancien PROXI en restaurant scolaire. L'un portant sur l'emprise actuelle du bâtiment avec apport de luminosité par le biais de puits de lumière en toiture, un autre avec une extension sur le devant permettant la création d'un patio. La commission « bâtiments » se réunira le 30 mai 2023 pour émettre un avis sur l'esquisse à retenir.
- Les travaux de rénovation intérieure de la Mairie : L'entreprise Colortech a été retenue pour les travaux de réfection des peintures du bureau du Maire, salle des commissions, hall d'entrée et montée d'escaliers, couloir du 1^{er} étage (avec sol). Le cabinet d'architecture EEUN a été retenu pour l'aménagement de la salle du Conseil Municipal. Il est profité de la rénovation des peintures pour désensabler les radiateurs et ajouter des bouchons thermostatiques. Ces travaux sont

confiés à l'entreprise Olivier POIRIER qui a également installé des lignes ADSL dans toutes les pièces de la Mairie.

- L'aire de jeux de l'école publique : l'installation du jeu se fera à partir du 30/05/2023 avec sécurisation du chantier. La dalle a été préparée par l'entreprise de maçonnerie Jean-Yves PEROT.

Monsieur GOURVENEK, référent sport, indique que le parcours sportif au niveau du square est en cours d'installation. L'aménagement paysager du site a commencé.

M. GOURVENEK informe également des modalités d'organisation de la journée de cohésion entre agents et élus, le 1^{er} juillet 2023. Cet évènement se tiendra au niveau du complexe sportif et prendra la forme de jeux sportifs ou jeux de loisirs avec déjeuner commun sous forme de buffet froid par un traiteur.

Mme LE TURNIER, Adjointe au Maire en charge du personnel informe de la cessation du contrat de Mme CLOUP, durant sa période d'essai sur le poste de cheffe d'équipe du service technique. Des nouveaux recrutements sont lancés pour la recherche d'un agent technique et/ou un chef d'équipe service espace verts.

M. le Maire rappelle la tenue d'un conseil municipal sur convocation de M. le Préfet, le vendredi 9 juin, pour élire les grands électeurs dans le cadre des élections sénatoriales à venir en septembre 2023.

Fait à Guilliers, le 26 mai 2023.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Joël LEMAZURIER

Christiane SILVESTRI

